

SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

# Secrétaire de mairie, quel avenir ?

Une réunion a rassemblé des secrétaires de mairie de tout le département. L'objectif est de faire connaître leur profession et leurs conditions de travail.



Éléonore Bidaud, secrétaire de mairie et déléguée CGT. PHOTO : CO

**L**e métier de secrétaire de mairie est en tension depuis de nombreuses années et ce qui se dessine à l'horizon 2030, n'est pas plus souple. Il manque déjà 2 000 secrétaires de mairie en France, alors que 60 % des secrétaires ont aujourd'hui plus de 50 ans. Le grade de secrétaire de mairie, relevant de la catégorie A, a vu le jour en 1987 pour s'éteindre en 2011 », expliquent Éléonore Bidaud, secrétaire de mairie et déléguée CGT, Julie Richard et Estelle Lacayrelle, secrétaires de mairie.

« Nous voulons un vrai parcours professionnel »

Ce métier est exercé à 94 % par des femmes. 25 % d'entre elles cumulent plusieurs postes pour joindre les deux bouts. Les secrétaires présents protestent contre la loi de revalorisation de secrétaire de mairie de



Les secrétaires de mairie demandent la reconnaissance de leur métier. PHOTO : CDG79

décembre 2023, qui « ne correspond pas à nos attentes. Nous voulons un vrai parcours professionnel en lien avec notre métier, un vrai statut avec une grille indiciaire qui nous serait propre. Actuellement la grille indiciaire des secrétaires de mairie et plus largement des agents et des agentes territoriaux reste collée au plancher, avec une évolution lente. Nous avons un métier à multicompetences et le salaire ne suit pas : nous demandons à revenir sur un métier de secrétaire de mairie de la catégorie A, avec un salaire décent de 2000

€ net par mois. »

Sont également demandés : un service d'appui aux missions porté par les centres de gestion (CDG), composé de secrétaires de mairie qui pourraient assurer une veille juridique et une assistance à la prise de poste, ainsi que la contribution financière de l'État pour accompagner les collectivités dans cette démarche.

« Nous demandons l'appui de nos élus dans cette démarche avec le vote par les conseils municipaux d'une motion de soutien relative au métier et agents et agents secrétaires de mairie. »